

## Canicule : le Département est préparé

Chaque année depuis 2004, un plan national canicule définit les actions afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur. La canicule peut, cette année encore, toucher notre région. Au Conseil général de l'Eure, un plan est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juin.

« *Le dispositif plan canicule 2011, appliqué dans le Département de l'Eure, explique Janick Léger, Présidente de la commission solidarités au Département de l'Eure, comporte 3 niveaux :*

- *En premier lieu, la "veille saisonnière" est effective du 1<sup>er</sup> juin au 31 août sur tout le territoire pour détecter précocement la survenue d'une période de fortes chaleurs. En cas d'alerte, le niveau de "mise en garde et actions" peut être activé par le préfet et dans le cas de grandes chaleurs, le déclenchement de la "mobilisation maximale" est lancé.*
- *Pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département qui disposent d'équipements permettant de rafraîchir leurs locaux et les personnes accueillies, le Département a produit une série de 5 fiches-mesures à tenir par les personnes âgées ou handicapées elles-mêmes, les intervenants à domicile et le personnel institutionnel.*
- *"Organisation, protocole coup de chaleur", recommandations, conduite à tenir tout est prêt pour pallier à une éventuelle envolée des températures. »*

Une campagne d'information est réalisée conjointement par le Département et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le territoire eurois, dans les maisons de retraite, foyers-logements, établissements accueillant des personnes handicapées, les 675 mairies du département et les organismes de services d'aide à la personne. « *Dans chaque service social, il est aussi prévu que les appels des personnes âgées soient orientés vers l'équipe médico-sociale si les renseignements du secrétariat ne suffisent pas.*

*Dans chaque point d'accueil sera tenu à jour un registre mentionnant la date, l'heure, le nom, le prénom, les coordonnées, les motifs et les suites données à l'appel reçu.*

*Les personnels disposent déjà des recommandations destinées aux personnes âgées ou handicapées à domicile mais aussi les coordonnées des organismes de téléalarme, la liste des maisons de retraite, la liste des organismes d'aides à domicile pouvant être joints. »*

Soulignons encore que les conduites à adopter en cas de canicule et différentes documentations seront consultables sur le site internet du Conseil général dans les prochains jours.

## **Recommandations, destinées aux personnes âgées ou handicapées à domicile.**

A domicile, plusieurs moyens permettent créer de la fraîcheur :

Dans la journée il est préconisé de fermer les volets ou les rideaux occultants, arroser les terrasses, les murs extérieurs, s'équiper d'un thermomètre (pour surveiller la température du logement), d'un ventilateur, de brumisateurs, de vérifier que le réfrigérateur est en bon état de fonctionnement et de faire des stocks de boissons.

**Parmi les autres mesures à prendre :** ouvrir les fenêtres tôt le matin, prendre régulièrement des douches ou des bains, s'habiller avec des vêtements légers, amples, de couleurs claires, s'humidifier régulièrement la peau (linges humides, lingettes rafraîchissantes, brumisateurs), boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif, environ un verre par heure (le corps a besoin d'au moins 1,5 l/j dont 1 litre sous forme de boisson), préférer les boissons non alcoolisées, peu sucrées, sans caféine, manger des aliments peu salés, préférer une nourriture riche en eau (légumes, fruits), fractionner les repas, surveiller votre température corporelle et éviter de sortir aux heures les plus chaudes (11h-17h), mettre un chapeau lors des sorties.

Si vous souffrez d'une maladie chronique,

Si vous prenez un traitement médicamenteux,

Si vous êtes particulièrement fragile ou très âgé,

**Si vous êtes dépendant pour les actes de la vie quotidienne ou si vous êtes confiné au lit ou dans un fauteuil roulant,**

**Si vous ressentez une grande fatigue, des maux de tête, des vertiges, des nausées, des crampes musculaires, une température corporelle élevée,**

Appelez votre médecin ou les services d'urgence afin qu'ils vous donnent des conseils ou qu'ils adaptent éventuellement votre traitement à la situation climatique.

**Vous pouvez aussi contacter :**

- **Votre mairie**
- **Les services de la Délégation Sociale du Conseil général** pour vous apporter tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin en composant les numéros suivants :  
Direction Solidarité Autonomie au 02 32 31 94 19 pour l'ensemble du département  
ou l'unité territoriale d'action sociale (UTAS) du secteur d'habitation :
  - CLIC d'Evreux (secteur Evreux/Evreux Campagne/Verneuil-sur-Avre) : 02 32 31 97 00
  - CLIC de Louviers (secteur Louviers/le Neubourg) au 02 32 09 46 63
  - CLIC de Vernon (secteur de Vernon/Gisors) au 02 32 71 24 73
  - CLIC de Pont-Audemer (secteur Pont-Audemer/Bernay) au 02 32 41 76 74